Mise à jour juin 2020

Synthèse ANMAM sur l'accompagnement dans les Établissements Supérieurs (DNSPM et DE)

(CNSMD, Pôles supérieurs et Cefedem)

Récolte des données Accpt musique : Marie Duinat et Luce Marliac
Récolte des données Accpt danse : Dominique Alibert, Christophe Petit
Confection des tableaux Excel récapitulatifs : Marie Duinat et Luce Marliac
Analyse synthétique : Luce Marliac

SOMMAIRE

Préambule……..p 2
Méthodes et sources
Situation très évolutive
Rappel : liste des 15 établissements supérieurs

1) Master et DNSPM de dominante accompagnement …….p 2
Master dans 3 établissements
DNSPM
DNSPM de dominante accompagnement chorégraphique (piano) dans 1 établissement
DNSPM de dominante accompagnement musique dans 7 (8) établissements…….…….p 3
Répartition géographique

2) DE d'accompagnement et DNSPM …….. p 4
Quel lien ? Comment entrer en formation au DE accompagnement ?

3) Conditions d'entrée et prérequis ……..p 4
Limites d'âge ?
Baccalauréat requis ? DEM accompagnement requis ?

4) Épreuves d'entrée ……..p 5
Cas parcours lié DNSPM /DE
Cas entrée directe en cursus DE seul

5) Contenu des cursus ……p 5
Cursus avec parcours lié DNSPM / DE
Cursus DE seul
Quelles conséquences des cursus sur les profils formés ?

6) Focus sur l'accompagnement danse……..p 6
Accompagnement danse au piano :
1 seul DNSPM accompagnement chorégraphique piano, non lié à un parcours DE
DE d'accompagnement danse

Accompagnement danse aux percussions…….. p 7
Accompagnement danse pour autres instrumentistes

Formation en amont : DEM spécifique accompagnement danse

Conclusion……p 8
Questions et perspectives

Annexes……..
Liens vers documents officiels émanant des établissements supérieurs (épreuves d'entrée, maquettes cursus)..
Documents officiels PDF Lille ……...……
Tableaux Excel récapitulatifs : Tableau général accompagnement musique et danse rangé par existence DNSPM ou DE / rangé par ordre alphabétique des régions ; Tableau spécifique accompagnement danse……

Préambule

Nous avons décidé d'élaborer un document de travail concernant l'enseignement de l'accompagnement dans les établissements supérieurs. Ce document recense les conditions et épreuves d'entrée, les cursus et les parcours, qu'il s'agisse du DNSPM ou du DE, de l'accompagnement musique ou de l'accompagnement danse. Ceci afin de pallier à la difficulté à lire les sites des différentes structures concernées mais aussi et surtout pour porter un regard général sur l'offre sur le territoire, pour aider aux choix des futurs étudiants, ainsi qu'à la compréhension des enjeux de l'enseignement supérieur concernant l'accompagnement.

Méthode et sources :
Étude approfondie de chaque site internet (dans tous ses méandres !) + témoignages directs recueillis pour la quasi-totalité des structures (entretien avec une personne référente de chaque établissement, qu'elle soit un(e) responsable de l'administration ou un(e) enseignant(e) d'accompagnement). Cet entretien, avec un regard « croisé », est capital pour lever des ambiguïtés, apporter des corrections et des précisions, recueillir des fiches techniques sur les épreuves ou des maquettes de contenus de cursus…

Situation très évolutive :
Une majorité de cursus sont récents ou/et en évolution.
Il sera donc nécessaire d'actualiser constamment le dossier réalisé.

Rappel : liste des 15 établissements supérieurs
2 CNSMD (Paris et Lyon)
10 Pôles Supérieurs, désignés ci-après par leur(s) ville(s) principale(s) :
Lille, Toulouse, Aubervilliers, Paris/Boulogne-Billancourt, Dijon, Poitiers, Bordeaux, Aix/Marseille, Strasbourg, Rennes/Nantes
3 Cefedem non reliés à un Pôle Supérieur : Rhône -Alpes (Lyon), Normandie (Rouen), Lorraine (Metz)

1) MASTER et DNSPM de dominante accompagnement :

MASTER de dominante accompagnement dans trois établissements supérieurs :
CNSMD Paris 3 masters différents de dominante accompagnement piano ; 10 à 15 diplômés /an
(accompagnement vocal, direction de chant, accompagnement instrumental)
CNSMD Lyon 1 master de dominante accompagnement piano ; 2 à 3 diplômés /an
HEAR (Pôle Sup de Strasbourg) 1 master de dominante accompagnement piano
+ cas particulier : 1 master direction de chant au clavecin en musique ancienne
(création pour ces deux cursus à la rentrée 2017-18 ; *pas d'étudiant en master direction de chant au clavecin depuis la création)*

DNSPM
Rappel : La dénomination diplôme « DNSPM d'accompagnement » n'existe pas officiellement (cf. CR de la journée du 2 décembre 2017, contribution de P Ribour, paragraphe DNSPM accompagnement).
En conséquence, cette dénomination, utilisée par les CNSM, n'est pas correcte au point de vue légal.
Les pôles supérieurs qui proposent une formation spécifique (dominante) accompagnement utilisent l'intitulé « DNSPM piano option accompagnement » ou « DNSPM piano mention accompagnement ».
Nous préférons utiliser l'expression « DNSPM dominante accompagnement » pour différencier ce DNSPM spécifique d'un DNSPM de dominante piano comportant à l'intérieur de son cursus une option ou UV d'accompagnement

DNSPM de dominante accompagnement chorégraphique dans 1 établissement supérieur :
CNSMD Paris : DNSPM accompagnement chorégraphique au piano
4 étudiants pour l'ensemble des 3 années de licence ; 1 à 2 lauréats du DNSPM / an

Cas particuliers :
CNSMD Paris et Pôle supérieur Poitiers : Initiation à l'accompagnement chorégraphique aux percussions proposée comme UV à l'intérieur du DNSPM percussions

PSPBB (Paris/Boulogne-Billancourt)
Le cursus DNSPM dominante accompagnement musique (au piano), créé à la rentrée 2017-18, propose, à partir de la deuxième année de pouvoir choisir, soit un cursus accompagnement musique (instrument et chant), soit un cursus mixte accompagnement instrument et accompagnement chorégraphique. (pas d'étudiant à ce jour)

DNSPM de dominante accompagnement musique dans 7 (8) établissements supérieurs :
2 CNSMD (Paris et Lyon) 2 à 3 diplômés / an
5 (6) Pôles Supérieurs :
- 2 Cursus anciens (Lille, Toulouse) en tout environ 12 diplômés depuis 10 ans
- 1 Cursus en refonte récente 2017-18 (Dijon)
- 2 Cursus en création récente (PSPBB création rentrée 2017-18 ; Strasbourg création rentrée 2019-20)
  - *Cas particulier à Strasbourg : DNSPM de chef de chant au clavecin (musique ancienne), mais pas d'étudiant*
- 1 Cursus en « redémarrage » (Aubervilliers) : concours d'entrée prévu en avril 2020

Répartition géographique :
Pas de Pôle Supérieur dans la région Centre Val de Loire (moins peuplée ?)

Par ailleurs, pas de MASTER (en rouge) ni DNSPM de dominante accompagnement (musique en bleu, chorégraphique en vert) dans l'Ouest (à l'ouest d'une ligne Lille / Toulouse).

Que penser de ce deuxième constat ?
Ceci semble contradictoire avec la vitalité économique de l'Ouest de la France.
Ceci défavorise les étudiants de l'ouest, les pousse à se déplacer géographiquement ? ou à se tourner plutôt vers la formation au DE ? ou vers les concours internes de la fonction publique territoriale, sans entamer de formation initiale ?

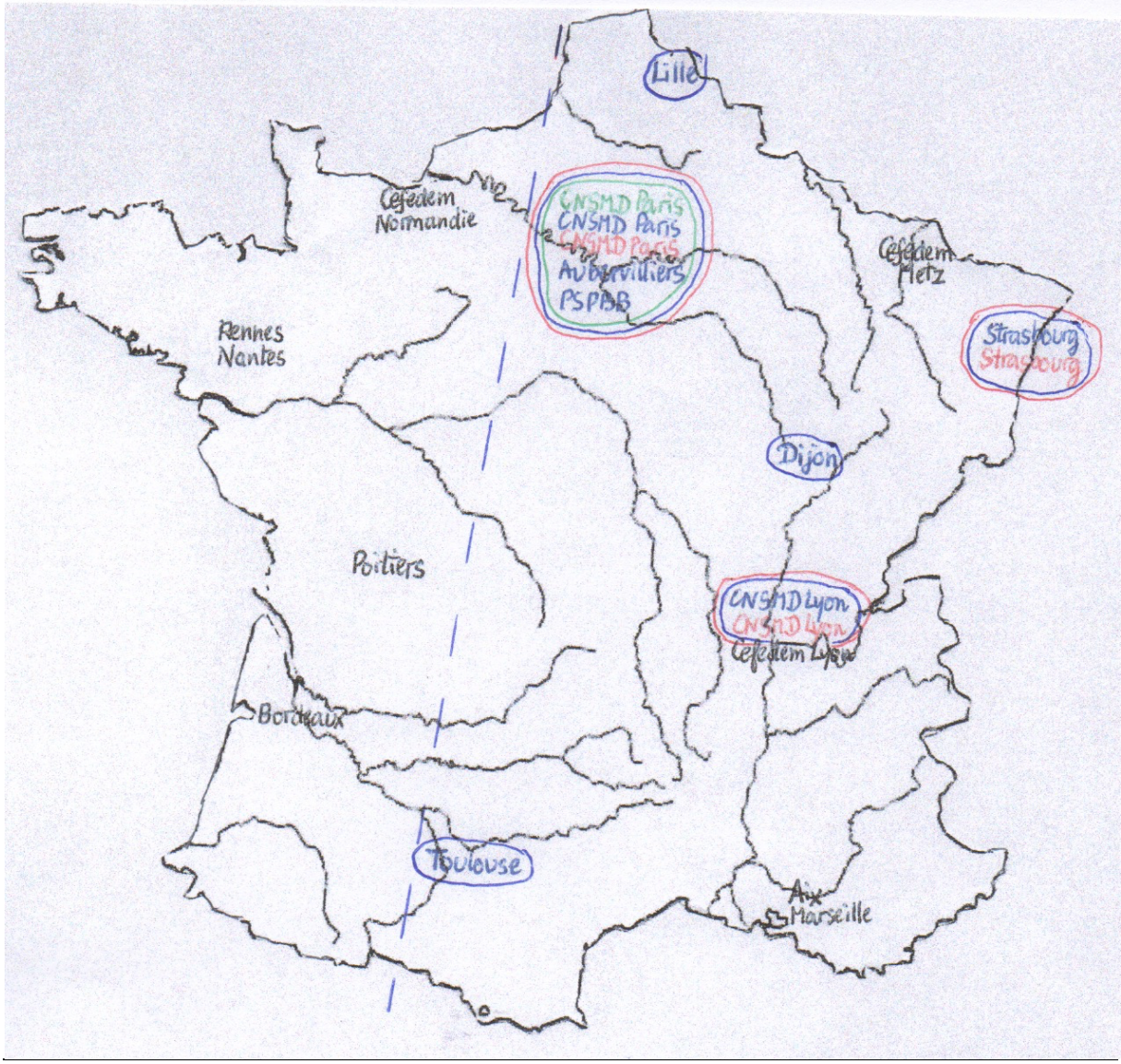

2) DE d'accompagnement et DNSPM : quel lien ? comment entrer en formation au DE ?

Une règle générale se dégage :
Si DNPSM piano dominante accompagnement existe, alors parcours lié DNSPM / DE, et impossibilité d'entrée en cursus DE seul
Si inexistence DNPSM piano dominante accompagnement, possibilité d'entrer en parcours direct DE

Existence DNSPM dominante Accompagnement	→ Parcours lié DNSPM/DE Impossibilité d'entrée en cursus DE seul	CNSMD Paris (musique), Lyon (musique) Pôles supérieurs Lille (musique), Toulouse (musique), Aubervilliers (musique), Dijon (musique), Strasbourg (musique), PSPBB (musique , instrument + danse)
Inexistence DNSPM dominante Accompagnement	→ Parcours direct DE	Avec épreuves d'entrée spécifiques d'accompagnement Pôles Supérieurs Bordeaux (musique et danse), Poitiers (musique), Aix (musique et danse), Toulouse (danse) ; Cefedem Lorraine (musique et danse) Avec épreuves générales : Cefedem Lyon, Rouen Conditions particulières : Pont Supérieur (Rennes/Nantes)

Exemple « mixte » de l'Isdat de Toulouse
Pour accompagnement musique, parcours lié DNSPM / DE (et impossibilité d'entrée en DE seul accompagnement musique)
Pour accompagnement danse, entrée possible en parcours direct DE car inexistence de DNSPM piano option accompagnement danse
Cas particulier Esmd Lille : selon effectifs, possibilité accueil étudiants en formation directe DE si master étranger (ou conditions réunies FC) et après épreuves spécifiques accompagnement

3) Conditions d'entrée, prérequis diversifiés :

Limites d'âge :
Sur les 15 établissements, seuls 5 indiquent une limite d'âge pour se présenter :
Pour le DNSPM,
26 ans CNSMD Paris (accompagnement musique)
28 ans CNSMD Paris (accompagnement chorégraphique) ;
PSPBB et HEAR Strasbourg (accompagnement musique)
30 ans CNSMD Lyon et ESMD Lille (accompagnement musique)

Pour le MASTER ,
28 ans CNSMD Paris (accompagnement musique)
30 ans CNSMD Lyon (accompagnement musique) et HEAR Strasbourg (accompagnement vocal)

Baccalauréat :
Le baccalauréat (ou diplôme équivalent) est requis pour l'entrée dans l'ensemble des Pôles supérieurs et Cefedem , mais pas pour l'entrée aux CNSMD Paris et Lyon

Le DEM (accompagnement) est-il requis pour postuler aux épreuves d'entrée ?
Pour les CNSMD, aucun DEM /DNOP (d'aucune discipline) n'est requis

Pour les pôles supérieurs, le DEM (ou le DNOP) est un prérequis. Mais même si cela semble induit, les différents arrêtés (DNSPM et DE) ne précisent pas que cela doit être dans la discipline présentée (*cf CR du 2 décembre 2017, contribution de P Ribour, paragraphes DEM et entrée dans pôles sup, DEM et DE).*
Cela peut poser un problème dans le cas de la discipline accompagnement : le seul DEM de piano ne prépare pas aux métiers liés à l'accompagnement, ni à une entrée en études supérieures d'accompagnement.
Pour l'instant, il semble logique pour un certain nombre de personnes qu'un DEM d'accompagnement est nécessaire. Néanmoins, des commissions peuvent et ont déjà permis à des candidats n'ayant pas ce prérequis de se présenter.

Quelles seraient les incidences dans le futur d'un nombre encore plus élevé de non titulaires d'un DEM d'accompagnement à l'entrée d'un Pôle supérieur, surtout dans le cas du parcours DE, celui-ci n'ayant pas, de surcroît, de savoirs spécifiques à l'accompagnement explicités dans le référentiel (cf. paragraphe suivant) ?

Cela dit, ce point de vue concerne plutôt l'accompagnement musique.
Dans le cas de l'accompagnement danse, vu le très petit nombre en France de cursus DEM accompagnement danse spécifiques (même si la situation bouge dans certains endroits), le fait de demander comme prérequis un DEM d'accompagnement peut au contraire constituer un handicap, un frein à l'entrée en formation supérieure ?
(cf paragraphe Focus sur l'accompagnement danse, p6 et 7)

4) **<u>Épreuves d'entrée</u>** Documents officiels sur épreuves d'entrée mis en lien dans tableau et liste (annexes)

Cas parcours lié DNSPM / DE :

Il convient de réussir les épreuves d'entrée en parcours DNSPM (épreuves techniques très conséquentes) puis d'enchaîner avec des épreuves complémentaires pour le volant DE (culture, motivation pédagogique).

Dans certains endroits (CNSMD Paris et Lyon ; Pôles de Lille, Aubervilliers, Toulouse, Strasbourg) ces épreuves du volant DE (qui est facultatif) ont lieu bien après l'entrée en cursus DNSPM (après validation d'un semestre ou une année de DNSPM). Elles constituent dans ce cas une deuxième sélection , une sélection « de maturité » après la première sélection technique de l'entrée en DNSPM.

Dans d'autres endroits (PSPBB, Dijon) les épreuves du volant DE ont lieu conjointement avec les épreuves DNSPM : Il y a dans ce cas plus d'équilibre dans les profils ?
En tout cas, le PSPBB revendique, concernant la dominante accompagnement, la formation à un seul cursus indissociable DNSPM/DE.

Cas entrée directe en cursus DE seul :

Le DE est depuis 2011 un DE de professeur de musique ; dans l'annexe comportant les référentiels d'activités professionnelles et de certification, il n'est pas indiqué, pour le moment, de savoirs spécifiques propres à l'accompagnement (contrairement à la Formation Musicale ou la direction de chœur).
Ceci ne rend pas obligatoire l'organisation d'épreuves spécifiques d'entrée pour l'accompagnement.

Les réponses sont en conséquence extrêmement variables selon les endroits, avec des épreuves d'entrée :

soit plus ou moins spécifiques : Pôles supérieurs de Poitiers (accpt musique), Toulouse (accpt danse), Aix/Marseille (acct musique et accpt danse), Bordeaux (accpt musique et accpt danse) ; Cefedem Lorraine (accpt musique et accpt danse)

soit globales : Cefedem de Normandie et d'Auvergne Rhône-Alpes ; programme musical libre, écrit, entretien

cas particulier : Pont Supérieur (Bretagne / Pays de Loire)

possibilité d'entrée (sous réserve de place dans la promotion) en Formation Initiale DE d'accompagnement après étude en commission des profils : prérequis DNSPM accompagnement d'un autre établissement / ou DNSPM d'un instrument polyphonique ou de percussion (quel que soit le domaine, possiblement autre que classique à contemporain) + DEM accompagnement ; examen du dossier + entretien.

Ces conditions sont susceptibles d'être réexaminées par les nouvelles directions générale et du département musique.

5) **<u>Contenu des cursus</u>** Documents officiels sur cursus (maquettes, fiches techniques) en lien dans annexes

Cursus avec parcours lié DNSPM /DE

Cursus DNSPM de haute technicité, comportant souvent également un volant « pédagogie appliquée » (insertion dans milieu professionnel tel qu'Opéra par exemple…)

Cas particuliers

A Poitiers, plusieurs formations proposées concernent l'initiation à l'accompagnement :

à l'intérieur du cursus DNSPM de piano, option « lourde » d'accompagnement

à l'intérieur du cursus DNSPM de percussion, initiation obligatoire à l'accompagnement danse

A Dijon, à l'intérieur du cursus DNSPM de piano, proposition d'une UV d'initiation à l'accompagnement vocal

Le contenu du volant DE est un ajout très différencié (non technique, plus axé sur la pédagogie générale et la psychologie).

Cursus DE seul

Même remarque que pour épreuves d'entrée

Les textes officiels ne rendent pas obligatoire l'organisation d'un cursus spécifique pour l'accompagnement ;

Les réponses sont en conséquence extrêmement variables selon les endroits (cf paragraphe précédent) avec des contenus de cursus : soit spécifiques

soit globales (Ouverture aux domaines musicaux autres que la spécialité, conduite de projets, etc…)

Quelles conséquences des cursus sur les profils formés ?

Un contenu plus technique semble plus à destination d'un poste d'accompagnateur de moyenne et grande structure, ou d'un poste d'accompagnateur de maison d'Opéra, ou de pianiste d'orchestre, etc…

Un contenu plus général et moins technique semble plus à destination d'un profil « multi casquettes », accompagnateur + enseignant d'une autre discipline, profil recherché en petite structure.

6) **<u>Focus sur accompagnement danse : Il reste toujours le parent pauvre.</u>**
Tableau spécifique sur DNSPM / DE accpt danse en annexe

<u>Accompagnement danse au piano</u>
Unique DNSPM chorégraphique au CNSMD de Paris
4 étudiants en cursus / an ; 1 à 2 lauréats / an
Cette formation DNSPM n'est pas couplée à une formation au DE (contrairement aux autres disciplines instrumentales du CNSMD et contrairement à l'accompagnement musique) , ce qui pose question.

Cas particulier du PSPBB :
Possibilité en deuxième année de DNSPM de choisir accompagnement instrument + accompagnement chorégraphique. Le cursus a été créé en 2017-18, et pour le moment les étudiants en cours de cursus n'ont pas choisi cette possibilité.
Remarques : En positif, ce cursus constitue une ouverture à l'accompagnement chorégraphique.
En négatif : il faut pour entrer dans ce cursus, réussir le concours d'entrée, comportant une quasi-totalité d'épreuves d'accompagnement musique. Un étudiant ayant des compétences spécifiques en accompagnement danse (mais moins en accompagnement musique) peut être recalé dès l'entrée.

Formation au DE d'accompagnement danse :
Cursus ancien et complet à l'Isdat de Toulouse, mais en pause pour l'année 2020 :
Jusque-là : prérequis de DEM mais pas forcément d'accompagnement.
Épreuves d'entrée spécifiques, comportant le choix entre option danse classique d'une part, et options danse jazz et danse contemporaine d'autre part.
La formation est sur 3 ans en lien avec le département de danse du CRR et le Pôle Supérieur de danse.
Chaque étudiant est formé dans un instrument principal et dans un deuxième instrument (piano, percussions, accordéon, etc…)
Deux diplômés dans le passé, un étudiant pianiste en cours de formation (+ 1 autre étudiant percussionniste)
Pour 2020, aucune formation au DE (pour aucune discipline ni aucune voie d'accès) : les épreuves d'entrée et le cursus sont en cours de réorganisation. Mais il est clairement indiqué qu'elle rouvrira en septembre 2021.

Cursus créé récemment au pôle d'Aix/ Marseille
Prérequis de DEM d'accompagnement, épreuves d'entrée et de sortie spécifiques d'accompagnement, cursus spécifique et conséquent.
Les textes indiquent la possibilité de le présenter en percussion, mais le prérequis de DEM d'accompagnement et l'intitulé des épreuves d'entrée semblent constituer un obstacle à cette éventualité.
Pour le moment, aucun candidat (piano ou percussion) n'est entré en formation.

Cursus venant également d'être créé au Pôle de Bordeaux.
Épreuves d'entrée comportant un moment avec un(e) ou plusieurs danseurs/danseuses.
Cursus spécifique dans le sens où le tutorat se fait en lien avec les classes de danse du CRR de Bordeaux et le BNB (Ballet National de Bordeaux.
Une lauréate en juin 2018.

Cursus en refonte au Cefedem de Lorraine :
Jusque-là : prérequis DEM de la discipline ou nombre d'années de pratique de la discipline, concours d'entrée avec épreuves écrites et épreuves spécifiques de la discipline, ouvert, de plus, aux percussionnistes.
Cursus spécifique, en lien avec classes de danse du CRR de Metz.
Remarque : les épreuves d'entrée et le cursus sont en cours de réorganisation.
Un certain nombre de lauréats dans le passé.

Cefedem de Normandie et Cefedem de Rhône Alpes :
Prérequis : DEM sans précision de discipline, concours d'entrée avec épreuves écrites, épreuve instrumentale au choix du candidat (censé être en rapport avec la discipline) mais pas de « mise en situation » prévue.
Cursus : non structuré par l'institution, les candidats sont acteurs de leur parcours (stages).
Nombre de lauréats réduit :
- au Cefedem de Normandie, depuis une dizaine d'années, pas de diplômés en formation initiale ; 1 en FC, 1 en VAE.
- au Cefedem de Lyon, il semblerait qu'il y ait eu (depuis la création) 3 DE accpt danse décernés par VAE

En cours de discussion : Esmd Lille, projet de créer une formation au DE accompagnement danse au piano

<u>Accompagnement danse aux percussions</u> : situation encore plus défavorable (comparée à un pianiste)
Pas de DNSPM spécifique,
mais des initiations à l'accompagnement danse, à l'intérieur d'un DNSPM de dominante percussions

CNSMD Paris : UV optionnelle
Pôle supérieur Poitiers : UV obligatoire

Uniquement deux formations au DE avec des épreuves d'entrée et un cursus adapté

Pôle Supérieur de Toulouse : cursus ancien et complet mais en pause pour 2020
Jusque-là : les épreuves d'entrée pour accompagnement option danse jazz et danse contemporaine sont adaptées à un percussionniste.
Le cursus est encadré par un référent pédagogique percussionniste.
La formation est sur 3 ans en lien avec le département de danse du CRR. Chaque étudiant est formé dans un instrument principal et dans un deuxième instrument (percussions, piano, accordéon, etc…)
Un étudiant percussionniste en cours de formation.
Même remarque que pour le DE accompagnement danse au piano : pour 2020, aucune formation au DE (pour aucune discipline ni aucune voie d'accès) : les épreuves d'entrée et le cursus sont en cours de réorganisation.
Mais il est clairement indiqué qu'elle rouvrira en septembre 2021.

Cefedem de Lorraine
Jusque-là : pour les épreuves d'entrée orales, épreuves spécifiques d'accompagnement ; la possibilité de se présenter en percussion est conçue pour toutes.
Pour l'épreuve d'exécution instrumentale au choix, les candidats percussionnistes doivent présenter au moins une œuvre avec clavier.
Par ailleurs les épreuves spécifiques comportent deux épreuves d'improvisation, l'une « libre », l'autre « cadrée ».
Même remarque que pour le DE accompagnement danse au piano : les épreuves d'entrée et le cursus sont en cours de réorganisation.

<u>Accompagnement danse à d'autres instruments que piano ou percussions :</u>

Pôle Supérieur de Toulouse
Rappel : L'Isdat est en cours de réorganisation du cursus diplômant en accompagnement.
D'ores et déjà, chaque étudiant est formé non seulement dans son instrument principal (piano ou percussion pour le moment), mais doit se former également sur un autre instrument.

<u>En résumé de ce paragraphe spécifique</u>

D'une manière générale,
ouvertures récentes et réorganisations en cours de cette dominante spécifique « accompagnement chorégraphique »,
peu de lauréats concrètement,
cursus moins lisibles et moins structurés que pour l'accompagnement musique.

Pourtant, la réflexion évolue favorablement dans diverses régions.

En témoignent les créations récentes, en amont de cette formation supérieure, de plusieurs cursus de DEM spécifique accompagnement danse :

Châlon, Rennes / Nantes, Chambéry, St Etienne, Avignon
Avec une spécificité pour les percussionnistes : Rennes, St Etienne

Il est possible que nous ne soyons pas eu courant de certaines créations récentes.
Toute information est la bienvenue !

Conclusion :

Les questions pédagogiques soulevées dans cette analyse et initiées dans la journée du 2 décembre 2017 (journée de réflexion organisée par l'Anmam et le Cefedem de Lyon) restent toujours d'actualité :

Conséquences du prérequis du DEM accompagnement ou du seul DEM de piano ?

Mais cet aspect ne sera-t-il pas de toute façon remis en cause / réexaminé à l'occasion de la réforme de l'enseignement artistique ? (les nouveaux critères de certification des établissements, la création des classes préparatoires à l'enseignement supérieur, la création d'un diplôme national, la suppression du DEM ??)

Nécessité de création d'un DNSPM d'accompagnement spécifique « officiel » ?

d'une annexe spécifique concernant l'accompagnement, dans le référentiel DE ?

Cette question est également soulevée par certains responsables de formation, notamment le responsable de la formation DE du Pont Supérieur Bretagne/Pays de Loire

Cursus :

La formation à un seul cursus indissociable DNSPM/DE (tel que le revendique par exemple le PSPBB) ne représente-t-elle pas d'une manière idéale la spécificité ou l'ambiguïté de la discipline accompagnement ?

la concomitance entre interprète et enseignant ?

Conséquence des cursus sur les profils formés : quelle réalité des postes et métiers de demain ?

Accompagnement danse :

Comment combler le manque de proposition de formation à l'accompagnement danse ?

Comment susciter de nouvelles formations pour cette discipline spécifique ?

Comment d'une manière générale augmenter le nombre de personnes formées à l'accompagnement dans les structures d'enseignement supérieur ?
(nombre faible en comparaison du nombre de personnes « formées sur le tas »)

???